

PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT D'ABITIBI
VILLE D'AMOS

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 13 JUILLET 2015

PROCÈS-VERBAL d'une séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville d'Amos tenue au lieu habituel des délibérations du conseil ce lundi 13 juillet 2015 à compter de 17 h 30, à laquelle étaient présents, outre le maire, monsieur Sébastien D'Astous, les conseillers(ère) suivants(e) :

Monsieur Yvon Leduc	siège n° 1;
Monsieur Martin Roy	siège n° 2;
Monsieur Robert Julien	siège n° 3;
Monsieur Denis Chandonnet	siège n° 4;
Monsieur Mario Brunet	siège n° 5;
Madame Micheline Godbout	siège n° 6

tous formant quorum sous la présidence du maire.

Étaient également présents à cette séance, monsieur Gérald Lavoie, directeur général adjoint et directeur des Services administratif et financier et trésorier et madame Claudyne Maurice, greffière.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le maire déclare la séance ouverte à 11 h 45.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est PROPOSÉ par le conseiller Denis Chandonnet, APPUYÉ par la conseillère Micheline Godbout et RÉSOLU unanimement :

2015-337

D'ADOPTER l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 13 juillet 2015 tel que rédigé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3. ADJUDICATION DU CONTRAT POUR LA RÉFECTION DE LA PISTE DE L'AÉROPORT MAGNY ET TRAVAUX DIVERS

CONSIDÉRANT QUE la Ville d'Amos désire réaliser de la réfection de la piste de l'aéroport Magny et travaux divers;

CONSIDÉRANT QUE le 24 juin 2015, la Ville a fait publier respectivement dans l'hebdomadaire local le Citoyen et dans le système électronique SEAO, un appel d'offres;

CONSIDÉRANT QU'à la suite de cet appel d'offres public, les entreprises suivantes ont présenté à la Ville une soumission dont le montant, exclut les taxes applicables:

- Construction Norason 3 193 925,40 \$
- Lamothe Division Sintra 3 296 943,95 \$

CONSIDÉRANT QUE la soumission de l'entreprise Construction Norascon est la plus basse soumission conforme reçue.

EN CONSÉQUENCE, il est PROPOSÉ par le conseiller Yvon Leduc, APPUYÉ par le conseiller Martin Roy et RÉSOLU unanimement :

2015-338

D'ADJUGER à l'entreprise Construction Norascon le contrat de réfection de la piste de l'aéroport Magny et travaux divers, selon les termes et conditions

du devis et de sa soumission présentée à la Ville le 13 juillet 2015 au montant de 3 193 925,40 \$ excluant les taxes;

D'AUTORISER le maire ou le maire suppléant et la greffière ou la greffière adjointe à signer au besoin, au nom de la Ville, tout contrat nécessaire ou utile pour donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. ACQUISITION D'UNE CAMIONNETTE INTERMÉDIAIRE NEUVE MODÈLE 2015 POUR LE SERVICE DES LOISIRS, DE LA CULTURE ET DE LA VIE COMMUNAUTAIRE

CONSIDÉRANT QUE la Ville d'Amos doit procéder à l'acquisition d'une camionnette intermédiaire neuve modèle 2015 pour le Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire.

EN CONSÉQUENCE, il est PROPOSÉ par le conseiller Robert Julien, APPUYÉ par le conseiller Mario Brunet et RÉSOLU unanimement :

2015-339

D'ACQUÉRIR de gré à gré de Norauto Nissan une camionnette intermédiaire neuve modèle 2015 au montant de 23 028,00 \$, auquel il faut ajouter les taxes applicables.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5. ACQUISITION D'UN VÉHICULE NEUF MODÈLE 2015 POUR LE SERVICE DE L'ENVIRONNEMENT

CONSIDÉRANT QUE la Ville d'Amos doit procéder à l'acquisition d'un véhicule neuf modèle 2015 pour le Service de l'environnement.

EN CONSÉQUENCE, il est PROPOSÉ par le conseiller Robert Julien, APPUYÉ par le conseiller Mario Brunet et RÉSOLU unanimement :

2015-340

D'ACQUÉRIR de gré à gré de Soma Auto un véhicule neuf modèle 2015 au montant de 23 799,00 \$, auquel il faut ajouter les taxes applicables.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6. PÉRIODE RÉSERVÉE À L'ASSISTANCE

Aucune personne n'est présente.

7. LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant maintenant épuisé, monsieur le maire déclare la séance levée.

Et la séance est levée à 17 h 35.

Le maire,
Sébastien D'Astous

La greffière,
Claudyne Maurice